

Communauté de communes du Pays Solesmois

CAHIER DES CHARGES ET REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Maître d'ouvrage :

Communauté de communes du Pays Solesmois

Objet de la consultation :

Etude de définition et de faisabilité d'un pôle d'excellence « Vallée des entrepreneurs et de l'innovation économique » du Pays Solesmois au montage du dossier de candidature à l'appel à projet pôle d'excellence rurale»

ARTICLE 1 – CONTEXTE

• **Des handicaps à dépasser :**

- 6477 actifs pour 2954 emplois en 2006
- Un territoire marqué par les mutations économiques et les destructions d'activités et d'emplois (ETILAM,...) et qui est confronté aux perturbations induites par la crise actuelle
- Un enclavement territorial qui place le Pays Solesmois à l'écart des flux économiques exogènes dont bénéficient l'ouest du Cambrésis et le Valenciennois (liaison Nord-Sud : St Quentin – Solesmes – Valenciennes) peu performants
- Un contexte démographique handicapé par un solde migratoire négatif
 - o Une croissance globale faible (14755 habitant entre 2004 -2006 ; 14734 en 1999)
 - o Tassement en zone centrale avec une baisse continue à Solesmes (4625 en 2004-2006 contre 4767 en 1999)
 - o Un tassement (voir un léger recul sur certaines communes) dans la couronne de proximité à Valenciennes

• **Des potentialités endogènes que le territoire entend valoriser pour relever le défi du développement durable à haute valeur ajoutée et dépasser le scénario du déclin économique**

- Un territoire riche d'entrepreneurs créatifs (bien positionnés sur les nouveaux marchés) motivés, attachés à leur territoire et prêts à s'investir dans de nouveaux marchés
- Un tissu important de petites entreprises (87,6% des entreprises ont moins de 6 salariés) qu'il convient de stimuler
- Un secteur secondaire significatif (84 entreprises). Il est en progression dans la construction (+17,5% entre 2004-2006 avec 47 entreprises) mais en repli constant dans l'industrie – «2,6% entre 2004 – 2006 avec 37 entreprises.
- Présence de Formatech : un organisme de formation professionnelle consulaire dédié à l'accompagnement des filières locales
- **Un secteur agricole dynamique et innovant** *campus vert, cheval, ...*) mais qui ne génère encore localement que peu d'emplois et de valeur ajoutée
- **Un patrimoine naturel** (en particulier lié au contexte de Vallées) **qui offre** notamment au territoire, avec les intéressantes unités architecturales qui le caractérisent, **une attractivité résidentielle spontanée**

Le territoire est au carrefour des problématiques de la compétitivité et du développement durable, qu'il entend « exploiter » au profit de sa conversion économique.

La communauté de communes du Pays Solesmois sait qu'il lui appartient de s'en donner les moyens.

Le projet de développement durable que le territoire vient d'approuver (avec notamment la création d'un club des entrepreneurs en 2008) **en ouvre la voie.**

ARTICLE 2 – OBJET DE LA MISSION

Il s'agit de la réalisation d'une étude de définition et de faisabilité d'un pôle d'excellence « Vallée des entrepreneurs et de l'innovation économique » du Pays Solesmois au montage du dossier de candidature à l'appel à projet pôle d'excellence rurale

Objectifs

- Définir le positionnement du pôle, les orientations et modalités de mises en œuvre en impliquant les élus et acteurs locaux dans la démarche
- Monter le dossier de candidature du PER, dans les délais impartis, en prenant en référence le cahier des charges de l'appel à projet national

ARTICLE 3 – CONTENU DE LA MISSION

⇒ Analyse prospective et stratégique de positionnement du pôle

Il s'agit de conduire des investigations permettant :

- d'appréhender le contexte territorial, institutionnel, structurel et réglementaire dans lequel un tel pôle s'inscrit
- d'identifier sur le territoire national voire européen des expériences similaires ou dont les modalités de mise en œuvre seraient susceptibles d'être valorisées
- Ebauche des grandes orientations et domaines d'intervention particuliers à privilégier pour le pôle

⇒ Définition partagée de la stratégie et du programme structurel et fonctionnel du pôle

- Définition de la stratégie
- Définition du programme fonctionnel et structurel (détail des grandes fonctions à développer projections spatiales (espaces fonctionnels à créer ou valoriser...) investissements nécessaires (locaux, équipements...), organigramme fonctionnel, panel d'acteurs à mobiliser
- Ebauche de business plan à 3 ans.

⇒ Montage du programme opérationnel détaillé

- Cadrage du programme d'opérations
- De la gestion de la « remontée » des pièces constitutives (débérations, devis, conventions, lettres d'engagement et d'intention, lettres de soutiens, ...)

⇒ Montage et suivi du dossier de candidature de PER

« L'étude de faisabilité et de positionnement du pôle d'excellence « vallée des entrepreneurs et de l'innovation, économique » en référence et appui »

- Rédaction du dossier de candidature
- Montage du dossier de transmission électronique de la candidature et transmission

ARTICLE 4- Contenu de l'offre :

Le bureau d'études devra, dans le cadre de son offre :

- expliciter la méthodologie proposée en détaillant chaque phase
- indiquer l'équipe qui sera en charge de la mission, en précisant ses compétences et qualifications
- préciser ses références dans des missions similaires à celle proposée
- indiquer les délais prévus et le prix détaillé par étape et par compétence mobilisée (ainsi que le coût des réunions ou restitutions supplémentaires qui viendraient en option)
- Préciser le calendrier de réalisation

DOCUMENTS FOURNIS ou à se procurer pour le titulaire de l'étude :

- Diagnostic du territoire
- Plan de développement du territoire
- SCOT...

ARTICLE -5 – Calendrier de réalisation de la mission :

2 mois à compter de la date de notification

ARTICLE -6 – Critères de sélection :

- Réactivité et capacité du cabinet à conduire la mission dans le calendrier contraint de l'appel à projet de PER : 40%
- Valeur technique appréciée au regard du contenu et de la méthodologie: 20%
- Connaissance du contexte local et capacité du Bureau d'Etudes à conduire des opérations similaires en mobilisant les acteurs locaux. Elle sera appréciée au vu des références présentées : 20%
- Prix de la mission et connaissance des procédures et fonds Européens : 20%

ARTICLE - 7 – Procédure de passation du Marché :

Procédure adaptée

ARTICLE - 8 – Date limite de dépôt des offres:

Les offres seront transmises pour le Lundi 17 Mai 2010 à 12 heures dernier délai, en recommandé avec accusé de réception, ou déposées contre récépissé à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de la CCPS
9 Bis Rue Jules Guesde
59730 SOLESMES

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi, Jeudi : 9 H – 12 H / 14 H – 17 H
Mercredi et Vendredi : 9 H -12 H

Fait à Solesmes, le 30 Avril 2010

Le président de la CC du PAYS SOLESMOIS

Mr Michel WALLERAND